Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_92-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_92

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 1er juillet**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 24 juin 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 24 juin 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme FORESTIER Anne, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. CHARLES Bruno.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. LAMOUR Franck, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_92-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

26-92)REGULARISATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES ET MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT D'ENEDIS pour l'IMPLANTATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES SUR LA PARCELLE COMMUNALE REFERENCEE SECTION AH 616

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Nomenclature : 3.3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et opérations immobilières de la commune,
VU les conventions sous seing privé conclues entre la commune de Combourg et la société ENEDIS relatives à l'implantation d'ouvrages électriques et à la mise à disposition d'un terrain communal,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à leur régularisation administrative et juridique par acte authentique,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** les conventions sous seing privé conclues entre la commune de Combourg et la société ENEDIS relatives à l'implantation et à l'exploitation d'ouvrages électriques sur les parcelles concernées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DE PRÉCISER** que l'ensemble des frais liés à cette régularisation sera pris en charge par ENEDIS,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

F. LAMOUR

Le Maire,

J. LE BESCO